

# DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## à Gournay-sur-Marne



**PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR**

**LIVRET À CONSERVER**

# SOMMAIRE

P3

- LE MOT DU MAIRE

P4

- QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

- A QUELS RISQUES LA VILLE DE GOURNAY-SUR-MARNE  
EST-ELLE SOUMISE ?

P 6 & 7



**LES INONDATIONS**

P 8 & 9



**LES MOUVEMENTS DE TERRAIN**

P 10 & 11



**LES TEMPETES**

P 12 & 13



**LES RISQUES DE TRANSPORTS  
DE MATIERES DANGEREUSES**

P 14 & 15



**LES NUMÉROS UTILES**



**LES SITES INTERNET UTILES**



**LA RADIO**



**POUR LES ASSURANCES**



## LE MOT DU MAIRE

Chères Gournaysiennes, chers Gournaysiens,  
Le présent document, conformément à la réglementation en vigueur, a pour objectif de vous exposer tous les risques exceptionnels auxquels nous pourrions être confrontés à Gournay-sur-Marne (inondation, mouvements de terrain, tempête et transports de matières dangereuses) ainsi que les consignes de sécurité à connaître.

À tout moment, et les événements récents l'ont prouvé, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes, il est donc important que vous puissiez acquérir les bons comportements pour ne mettre en péril ni votre vie ni celle des autres.

Je vous invite donc à lire ce fascicule attentivement et à le conserver précieusement.

Le risque zéro n'existant pas, nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous. Je vous souhaite une bonne lecture, tout en vous assurant de notre implication pleine et entière au service de votre sécurité.

Bien à vous

Éric SCHLEGEL,  
Maire de Gournay-sur-Marne



# QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

## Les deux grandes familles de risques :

- **Les risques naturels** : avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, séisme, éruption volcanique...
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, de ruptures de barrage, la pollution atmosphérique, les risques biologiques, de transports de matières dangereuses, ...

## Les deux caractéristiques :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à ignorer le risque que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

# À QUELS RISQUES LA VILLE DE GOURNAY-SUR-MARNE EST-ELLE SOUMISE ?

## ALÉAS NATURELS :



→ **Inondation** (par débordement direct, par remontée des nappes phréatiques et par ruissellement pluvial)



→ **Mouvements de terrain** (retrait-gonflement des argiles)



→ **Tempête**

## ALÉAS TECHNOLOGIQUES :



→ **Transport de matières dangereuses**  
(par route, voie d'eau, canalisation gaz haute pression)





# LES INONDATIONS



Elles peuvent se traduire par :

- des crues torrentielles
- des remontées de nappes phréatiques, stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain.

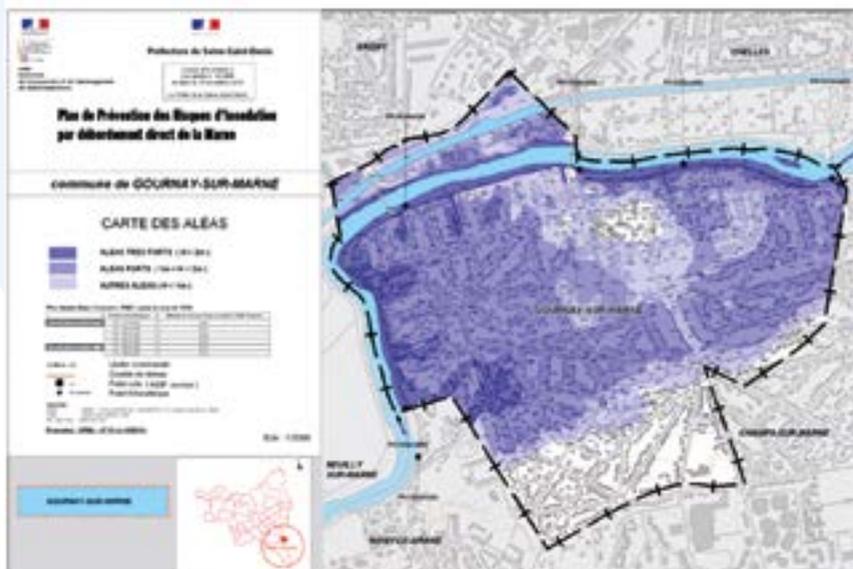
L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations
- la surface et la pente du bassin versant
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux

Elles peuvent être aggravées, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

Les risques d'inondations dans la commune

- Le risque dans la commune est dû aux débordements occasionnés par les crues torrentielles de la Marne.



Carte consultable sur : [www.ville-gournay-sur-marne.fr](http://www.ville-gournay-sur-marne.fr)



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Informez-vous en Mairie sur le risque et sa localisation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants et vos objets de valeur.

## AVANT

### → A l'annonce de la montée des eaux :

- Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- Mettez à l'abri votre véhicule, hors d'atteinte des inondations.
- Fermez et bouchez les portes, fenêtres, soupiriaux, aérations... pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- Montez à l'étage avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

## PENDANT

- Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille, ils sont eux aussi protégés.
- Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

### → A l'annonce de l'ordre d'évacuation :

- Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

## APRES

- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance, informez la Mairie des dégâts subis.
- Ne traversez une zone inondée ni à pied, ni en voiture.

# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



## Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

- Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Leur apparition est conditionnée par les contextes géologiques, hydrogéologiques et topographiques, aggravés par les conditions météorologiques et l'action de l'homme.
- Les mouvements de terrains comprennent : les chutes de blocs, les effondrements et affaissements de cavités souterraines, les glissements de terrains et les phénomènes de tassements différentiels appelés aussi retrait-gonflement, ces derniers ne représentent pas de danger direct pour l'homme mais endommagent les constructions.
- Ces phénomènes d'ampleur variable ont des répercussions tant sur les biens que sur les personnes.

## Les phénomènes de retrait-gonflement

- Le phénomène de retrait-gonflement, bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux.
- En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Restez informé sur l'évolution de la situation en écoutant la radio

### PENDANT

- Evacuez au plus vite latéralement
- Munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent.
- Suivez strictement les consignes données par radio et les véhicules munis de haut-parleurs.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Fermez à clé les portes extérieures.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé, informez la Mairie des dégâts subis.



Carte consultable sur : [www.ville-gournay-sur-marne.fr](http://www.ville-gournay-sur-marne.fr)



# LES TEMPÊTES

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Si le département est orange

#### **Vent Fort**

- Risques de chutes de branches et divers objets
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

#### **Fortes précipitations**

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture sur une voie inondée

#### **Orages**

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements

#### **Neiges/verglas**

- Route difficile et trottoirs glissants
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Renseignez vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Si le département est rouge

#### Vent Fort

- Risques de chutes de branches et divers objets
- Voies impraticables
- Evitez vos déplacements
  
- Visibilité réduite
- Risque d'inondations important
- Evitez vos déplacements
- Ne traversez une zone inondée ni à pied, ni en voiture

#### Orages

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez vos déplacements

#### Neiges/verglas

- Route impraticable et trottoirs glissants
- Evitez vos déplacements
- Renseignez vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière



# LES RISQUES DE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

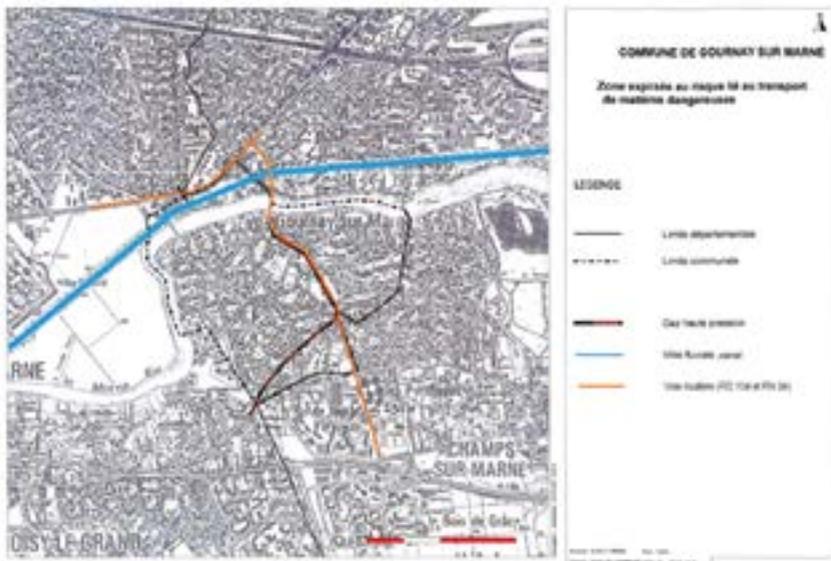


## Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

→ Le risque de transport de matières dangereuses appelé aussi TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ou fluviale à Gournay sur Marne). Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

## Quels sont les risques pour la population ?

- Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les principaux dangers sont :
- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc,
  - l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
  - la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact et des risques pour l'environnement



Carte consultable sur : [www.ville-gournay-sur-marne.fr](http://www.ville-gournay-sur-marne.fr)

(animaux et végétaux) du fait de la pollution du sol ou de l'eau.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Informez-vous en Mairie sur les risques et les consignes de mise à l'abri.

### PENDANT

#### Si vous êtes témoin de l'accident :

- Arrêtez toute activité et prévenez les Services de Secours en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et les numéros du produit visibles sur le panneau orange.
- Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres (si possible dans une direction différente des fumées dégagées) et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

#### Si vous entendez la sirène :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- Ecoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Si l'ordre d'évacuation est lancé :

- Munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent.
- Suivez strictement les consignes données par radio et les véhicules munis de haut-parleurs.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Fermez à clé les portes extérieures.
- Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

### APRES

- Respectez les consignes qui vous seraient données par les Services de Secours.
- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.



## LES NUMÉROS UTILES

- Mairie : 01 43 05 06 41
- Sapeurs Pompiers : 18
- Appel d'urgence : 112
- SAMU : 15
- Police ou Gendarmerie : 17
- Préfecture Bobigny : 01 41 60 60 60
- Sous Préfecture du Raincy : 01 13 01 47 00
- Météo France : 32 50



## LES SITES INTERNET UTILES

- En cas de crue : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Carte de vigilance et prévisions : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Trafic et conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- Conditions de circulation : [www.sytadin.fr](http://www.sytadin.fr)
- Qualité de l'air : [www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr)





## LA RADIO

La radio est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

En cas d'urgence, écoutez :

- France Inter : 87.8
- France Bleu Paris : 107.1
- France Info : 105.5



## POUR LES ASSURANCES

- N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances. Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance.
- Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).
- Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.
- Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.



